

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°15/2007
(SEANCE PUBLIQUE)

Le **14/06/2007 à 9 heures 30 minutes**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, concernant les **travaux d'aménagement d'un bâtiment du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie sis au quartier des Ministères –RABAT-**

- lot n°2 : travaux d'électricité ainsi que les travaux divers y afférentes.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau de l'Economie, Division du Matériel et du Budget, Avenue de Tadla, Mabella, Rabat.

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à **cinq cent dix dirhams (510,00 DHS)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à **Trente mille dirhams (30.000,00 dhs)**.

Une visite des lieux sera organisée par l'Administration au **bâtiment du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie sis au quartier des Ministères –RABAT-**, le **31/05/2007 à Onze Heures**. La présence est obligatoire, et sera sectionnée par une attestation de visite des lieux délivrée par l'Administration.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n° 2.98.482 du 11 ramadan 1419 (30 décembre 1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le Bureau des Marchés Publics de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie , Avenue de Tadla, Mabella, Rabat,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n° 2-98-482 précité, à savoir :

1 – Dossier administratif comprenant:

- a- a.** La déclaration sur l'honneur;
- b.** La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (Originale ou certifiée conforme à l'original);
- c.** L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an;
- d.** L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S.;
- e.** Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- f.** Le certificat d'immatriculation au Registre du Commerce ;

- Sont dispensées de fournir les pièces c) , d) et f), les concurrents non installés au Maroc.

2 – Dossier technique comprenant :

Les candidats doivent produire, au lieu du dossier technique, la copie légalisée du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement. Les candidats doivent être dans la classe 1, 2 ou 3 du secteur 10 (électricité) , qualification 10.1 (travaux d'installation pour usage domestique de bâtiments courants)

Secteur	Classe	Qualification
10	1, 2 ou 3	10.1

N.B. : Pour les concurrents non installés au Maroc, le dossier technique doit être conforme aux dispositions de l'article 26 § 2 a, b et c du décret n° 2-98-482 précité

3- Dossier additif :

a- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages;

b- Le règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.